

C Vous pouvez porter plainte pour violences involontaires.

D Mme V. a commis une infraction pénale.

Réponses

QI 1

Réponse : A, B, D.

Commentaire : les violences domestiques incluent les violences conjugales, les maltraitances à enfants et personnes vulnérables au sein du foyer et, de façon générale, les violences ayant lieu au sein du foyer.

QI 2

Réponse : C, E, F.

Commentaire : il s'agit de facteurs de dangerosité de la situation. Tous les éléments sont toutefois à rechercher au cours de la prise en charge.

QI 3

Réponse : A, B, D, E.

Commentaire : les violences psychologiques sont les plus fréquentes.

QI 4

Réponse : A, C, E.

Commentaire : la violence est un problème de santé publique nécessitant un dépistage systématique lors des consultations médicales au même titre que les antécédents médico-chirurgicaux ou l'usage de toxique.

QI 5

Réponse : A, B, C.

QI 6

Réponse : A, B, D.

Commentaire : A, B et D doivent particulièrement alerter le praticien, même si le dépistage des violences, quelles qu'elles soient, doit être réalisé systématiquement.

QI 7

Réponse : A, B, D.

Commentaire : C est fausse ; il s'agit de violences volontaires, même si la patiente est alcoolisée. Le fait d'être alcoolisé et la menace d'une arme sont par ailleurs des circonstances aggravantes, tout comme le fait d'agresser un professionnel de santé, dans l'exercice ou en raison de ses fonctions, lorsque la « qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur », ce qui est nécessairement le cas ici. Ainsi, quel que soit le nombre de jours d'ITT, l'infraction sera vraisemblablement délictuelle pour Mme V. Elle sera jugée par le tribunal correctionnel et risque une amende et une peine d'emprisonnement.